

Nécrologie : M. Henri Hirsch

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société suisse de Numismatique**

Band (Jahr): **5 (1886)**

Heft 8

PDF erstellt am: **01.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

armoiries doit nécessairement être la même que celle du drapeau, celle-ci présentera l'assemblage des cinq carrés égaux.

Quelques personnes ont vainement voulu donner un cachet d'autorité au sceau gravé par Aberli, mais le tracé d'un graveur qui n'avait reçu à ce sujet aucune donnée positive, ne saurait infirmer les règlements fédéraux à ce sujet, d'autant plus que les monnaies, les sceaux et les timbres gravés depuis 1842 portent la même croix que les drapeaux.

Jusqu'à la publication du document retrouvé au Palais fédéral et contredisant les règlements fédéraux précités, nous maintenons que la croix fédérale est composée de *cinq carrés égaux*.

H.

Nécrologie.

La mort continue à faucher dans nos rangs.

Nos deux derniers fascicules déjà revêtaient le cadre noir et, aujourd'hui encore, nous ne pouvons lui faire abandonner ce triste décor.

Le *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger* de Hanovre, du 30 octobre, nous annonce le décès de notre collègue M. **Henri Hirsch**, numismate à Munich. Le défunt avait été reçu sociétaire le 25 mai 1882. Il était âgé de 67 ans. Hirsch était connu de la plupart des membres de notre société et, nous devons le dire, les rapports qu'on entretenait avec lui étaient des plus agréables.

Il était marchand de médailles et monnaies, c'est vrai, mais il n'était pas homme de pure spéculation ; il y avait chez lui l'amour de la numismatique. Connaissait-il un collectionneur spécialiste, Hirsch ne manquait pas de se souvenir de lui et lorsqu'il trouvait dans ses achats une pièce qu'il savait manquer à son collègue, une carte postale annonçait bien vite la bonne nouvelle au collectionneur. Nous pouvons témoigner que, dans plus d'un cas, nous avons fait avec lui des marchés très raisonnables.

Notre regretté collègue voyageait une partie de l'année en Italie et était un connaisseur distingué, particulièrement des monnaies antiques.

Tout ceux qui l'ont connu apprendront avec peine cette triste nouvelle.

Hirsch est décédé le 16 octobre.

Chronique.

La Monnaie fédérale frappera en 1887 1,000,000 de pièces de 1 franc, 500,000 pièces de 20 centimes (100,000 francs), 1,500,000 de pièces de 1 centime (15,000 francs).

La convention de l'Union monétaire autorise la Suisse à frapper en argent et billon jusqu'à concurrence de 19,000,000 de francs, plus 6,000,000 pour les besoins extraordinaires. Jusqu'à ce jour, 21,000,000 sont en circulation, dont 10,500,000 en pièces de 20 centimes.

Nous avons reçu le catalogue n° 79 des doublets (médailles et monnaies) de la collection du Musée de Berlin qui seront vendus les 30 novembre et 1^{er} décembre prochain, par l'intermédiaire de M. Ad. Weyll, Adlerstrasse, 5, à Berlin. Nous y trouvons les pièces suisses que voici :

- N^{os} 96, 97, 98, 99, 100. Quelques billons intéressants de la ville de Coire, de l'évêché de Coire et de la Maison-Dieu.
- 167, 168. Quelques médailles et monnaies peu rares de *Genève*.
175. 2 petits billons de *Haldenstein*.
229. Médaille du tir fédéral de Lausanne 1876, métal blanc.
259. 5 et 2 1/2 batzen *Lucerne* 1815.
287. 3 pièces billon de *Neuchâtel* peu rares.
427. Dicken de *Schaffhouse* 1633.
502. Médaillon plomb de Arvid, comte Horn, gravé par C. Hedlinger.
505. Médaille des habitations lacustres, reprod. en plomb. (?)
506. Médaille de la bataille de Marignan, reprod. en plomb.
519. 1/2 dicken de *Mathieu Schinner*, évêque de Sion.
588. *Unterwalden*, 5 batzen 1811.
606. *Vaud*. 5 batzen 1826, 1829 et médaille bronze Acte de médiation 1803.